

## Shanda Tonme et le COMICODI dénoncent «des dérives» de Canal 2 International

Cette association attribue à un journaliste de cette télévision privée des propos qui constituent à ses yeux «un appel au meurtre, à la haine et à la division».

La COMICODI (Commission Indépendante contre la corruption et la discrimination) fait la leçon d'éthique et de déontologie à Canal 2 International. Cette association que dirige le professeur et leader politique **Jean-Claude Shanda Tonme** accuse sans le nommer un de ses journalistes d'avoir tenu sur l'antenne le 15 avril à 12h40 des propos qui pour elle constituent «un appel au meurtre, à la haine et à la division». Dans la correspondance adressée ce 16 avril au président directeur général de Canal 2 International, **Emmanuel Chatué**, Shanda Tonme rapporte que les propos suivants sont ceux qui ont été tenus par le journaliste incriminé: *«Je souhaite qu'un de ces cortèges ministériels fassent un accident et qu'un ministre meurt»*. Il fait savoir que ces mots concluaient *«une succession de propos d'une extrême gravité, consacrant l'appel au meurtre, à la haine ainsi qu'à toutes sortes de médisances et de fractures inqualifiables»*.

L'universitaire rappelle que ce comportement «est contraire à la loi», dit s'inquiéter des conséquences *«que peuvent avoir raisonnablement cette stratégie ouverte, claire et précise consistant à créer les conditions d'une destruction pure et simple»* de la société camerounaise. Commentant l'attitude du journaliste qu'il indexe, le président du COMICODI déclare que ce dernier même en ayant fait des dénonciations et des corrections, a fait preuve *«de parfaite jalousie, d'expression mentale d'un envieux avide de privilèges et de faveurs»*.

Shanda Tonme poursuit et achève son réquisitoire en ces termes: *«je ne veux pas rappeler votre lourde responsabilité de même que la perte de crédibilité de votre entreprise. Le journalisme ne peut pas se résumer en promotion de crime ou en un jeu de chasse aux sorcières conduit par des procureurs sans morale propre. La loi en libéralisant la parole, a construit des limites, des repères et des référentiels à respecter. Et puis, un ministre a beau être ce qu'il a qualifié ostensiblement de voleur, de pilleur des caisses publiques, il demeure un citoyen avec une famille, des enfants des amis et des camarades. Sa mort ne saurait être une sanction, et le discours orienté dans ce cas, aggrave nos fractures sociales et politiques au lieu de panser nos plaies et de promouvoir de justes et légitimes solutions contre la mal-gouvernance»*.

**Cameroun-Info.Net**